

COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL Mercredi 4 décembre 2024

Elus du bureau présents : Philippe DELAPLACETTE, Sylvie DEZARNAUD, Serge RAULT, Christophe DELORD, Philippe GENTY, Frédérick DUBOUCHET, Thierry KOVACS, Simon PLENET, Luc THOMAS, Gilles VIAL, Diane VIGIER

Elus du bureau excusés : Claudine PERROT-BERTON, André FERRAND

Techniciens présents : Cédric LANSOU, Adeline MENNERON, Gaëlle MALLET, Julien VIZET.

Lieu : Domaine Pichon, Chavanay

Horaires : 9h00-11h

[ORDRE DU JOUR

Introduction du Bureau

- Validation du compte-rendu du précédent bureau
- Point agenda

[VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT BUREAU

Le compte-rendu du bureau syndical du précédent bureau est validé à l'unanimité. L'ordre du jour du présent Bureau est approuvé à l'unanimité.

[POINT AGENDA

Le **prochain bureau syndical** aura lieu **le mercredi 8 janvier 2025 à 9h00** dans les locaux du SMRR à Vienne.

Les prochains conseils syndicaux auront lieu le mercredi 12 février à 18h30 à Vienne, sur proposition de Monsieur Kovacs et le mercredi 26 mars à 18h30 à Saint-Romain-en-Gal. L'ordre du jour de ces conseils portera notamment sur le DOB et le vote du budget.

Mme Dezarnaud propose que les invitations des bureaux et conseils syndicaux puisse être lancées sur les agendas électroniques. Proposition validée.

Il se tiendra l'Assemblée Générale d'Urbalyon le 12 décembre à 9h, malheureusement aucun élu n'est disponible pour y participer.

Concernant l'urbanisme, le 12 novembre s'est tenue la réunion PLUi d'EBER de présentation aux PPA du prézonage et règlement. Adeline et Cédric ont rencontré le Crédit Mutuel Aménagement pour leur présenter les objectifs qualitatifs portés dans le Scot pour la réalisation de nouveau projet d'aménagement sur le territoire et pour échanger plus particulièrement sur un projet situé sur la commune de Chanas.

Concernant l'économie, le premier café éco-commerce sera lancé le 12 décembre en visio de 13h30 à 14h avec la présentation de l'outil foncière porté par EPORA à compter de 2025. Il se tiendra également le 12 décembre après-midi et 13 décembre matin les ateliers des territoires n° 2.

Concernant le commerce, il est à noter l'annulation de la CDAC concernant le projet situé sur la commune de Chanas, le porteur de projet a retiré son projet qui était incompatible avec le Scot. Il y aura lieu le mardi 7 janvier 2025 la rencontre du directeur du Leclerc à St Clair du Rhône en mairie, aux côtés d'EBER afin d'échanger sur ses projets commerciaux.

Concernant l'environnement, il se tiendra l'assemblée générale de Rives Nature le mardi 10 décembre à 18h30.

Concernant le tourisme, Hugo Charrin, en stage au syndicat sur le 1^{er} semestre est revenu présenter aux élus et techniciens des EPCI et des offices du tourisme le diagnostic tourisme et culture qu'il a réalisé lors de son stage.

Concernant la réunion concernant les infrastructures structurantes de transport, il est proposé qu'un doodle puisse être lancé auprès du Président de Région, des Présidents des cinq départements et des Présidents des six EPCI pour fixer une date sur le premier trimestre 2025.

L'objectif de cette réunion est de pouvoir réunir les parties prenantes sur la question des infrastructures de mobilités, de pouvoir faire le point sur les avancées de chaque dossier, les études conduites et où à venir et de déterminer une méthodologie pour la poursuite des réflexions sur l'opportunités de consolider et de travailler à la complémentarité des infrastructures de mobilités à l'échelle du Scot.

[POINT SUR LES BILANS TRIENNAUX ZAN

Dans le cadre de l'inscription des communes et EPCI dans la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) issue de la loi Climat & Résilience, les communes et/ou EPCI doivent réaliser tous les 3 ans un rapport sur l'artificialisation. Afin d'accompagner ses communes et EPCI membres, le SMRR met à disposition un panel d'outils permettant de réaliser ce rapport et de préparer le débat en conseil municipal / communautaire.

Les différents outils et accompagnements que le Syndicat Mixte des Rives du Rhône propose ont été présentés durant le bureau. De manière générale, le retour sur l'accompagnement que dispense le SMRR est bien reçu par les différents acteurs.

Dans un second temps, l'objectif 2021-2031 a été abordé. Les analyses fournies par le SCOT visent un objectif de -50% sur la décennie en question, ce que préconise la loi initialement. En parallèle, l'Etat a identifié un stock de foncier pour des projets d'envergure nationale (PENE). Les SRADDET doivent maintenant définir un objectif de réduction de -54.5% sur la période 2021-2031. Aujourd'hui, nous sommes concernés par l'absence de SRADDET, mais demain, l'objectif devrait être de -58%.

Des questions subsistent, notamment avec la potentielle modification de la loi ZAN vers le projet de loi « TRACE ». Quid de la non-comptabilisation des PENE ? Quid de la suppression envisagée des périodes de 10 ans pour le ZAN ?

[ANALYSE DES DISPOSITIONS PERTINENTES DE LA CHARTE DU PARC DU PILAT

Les services techniques du parc ont réalisé une analyse des différentes remarques émises par les services de l'état sur le projet de charte et les impacts de l'intégration de ces remarques sur la version initiale de la Charte. L'équipe technique du Scot présente en séance les modifications portées aux dispositions pertinentes, éléments qui devront être intégrés dans le futur Scot.

L'équipe du Scot sensibilise les élus sur l'écriture de certains objectifs de la charte, traduits en dispositions pertinentes impliquant une prise en compte dans le Scot. Il apparaît en effet que certaines dispositions seront par leur écriture difficilement transposables en prescription dans le futur Scot, mais aussi que d'autres prescriptions seraient très engageantes et pourraient fortement cadrer le futur développement des communes. Si ces prescriptions vont dans le bon sens, il est indispensable que les élus aient conscience de ce que cela implique pour leur territoire et du fait que cela pourrait remettre en cause des projets en cours ou à venir s'il n'y a pas de précisions apportées à la liste des dispositions pertinentes proposées par le Parc (faubourg perché...). Sans précisions ou explications, ces dispositions pourraient aussi être interprétées à l'avenir par les partenaires du Parc en contradiction avec la volonté des élus du Parc aujourd'hui.

Le tableau des remarques du Scot sur les dispositions pertinentes appelle un échange technique avec le Parc pour bien appréhender l'objectif poursuivie. Le tableau d'analyse brut sera transmis aux élus et techniciens des EPCI en amont du COPIL Parc du 13 décembre.

M. Delaplacette échangera sur ces inquiétudes avec le président du Parc.

[FUTURE REVISION DU SCOT

Dans le cadre du bilan à 6 ans et de la préparation de la future révision du Scot, il est proposé aux élus du bureau syndical de produire une note politique à destination des futurs élus du Scot pour expliquer la philosophie du Scot actuel, la méthode d'application du Scot et d'analyse des projets et identifier les points qui nécessiteront d'être rediscutés au prochain mandat. Cela doit permettre de conserver ce qui fonctionne bien aujourd'hui et de se concentrer sur les points à améliorer lors de la révision du Scot.

Afin de préparer cette note politique, il est proposé, dans le cadre du bureau syndical de décembre et des bureaux de 2025, de parcourir les différents thèmes abordés par le Scot, avec un rappel de ce que dit le Scot actuel et le listing des points à rediscuter demain.

Deux thématiques ont été discutées lors de ce bureau syndical. Les éléments validés sont les suivants :

[ZAE et foncier éco – ce que dit le Scot

- Mettre l'accent sur le renouvellement et la densification des espaces d'activités existants (+ quelques sites prioritaires identifiés en reco).
- Tendre vers une meilleure efficacité foncière des projets économiques (vérifier les capacités de densification avant extension, mutualisation stationnements...).
- Optimiser la qualité environnementale et l'intégration paysagère des zones (foncier, eau, multimodalité, offre alternative à la voiture individuelle, biodiversité, densité, formes urbaines...).
- Objectifs spécifiques pour les sites métropolitains, enveloppes foncières par site pour les sites métropolitains et Scot, enveloppe globale pour les autres sites.
- Définition d'une stratégie économique dans chaque EPCI.
- Privilégier l'accueil d'activités dans le tissu urbain et réserver la ZAE à des activités ne pouvant pas s'implanter dans le tissu urbain.

[ZAE et foncier éco – ce qui peut évoluer

- Identification claire des ZAE et sites économiques qui nécessitent d'être **renouvelés/densifiés** avec une estimation la plus fine du potentiel réel.
- **Qualité des ZAE et mutualisation** : doit-on inscrire des prescriptions/ recommandations plus forte ? Intègre-t-on les prescriptions issues des études menées par les EPCI en terme qualitatif pour leur donner une valeur réglementaire (Axe7, Inspira, SIP Loire, Rhône Varèze, Boissonnette...) ?
- Faut-il faire **évoluer l'armature économique** définie dans le Scot (notamment zones locales et bassin de vie) . Est-ce que le MERS doit requestionner cette armature économique ?
- Faut-il **revoir les enveloppes foncières globales et leur répartition** par zone/type de zone en lien avec 3 points : les EPCI inscrivent aujourd'hui moins de surfaces économiques que ce qu'autorise le Scot, le ZAN pourrait réduire les capacités du territoire et des surfaces initialement prévues sur une zone pourraient être redistribuées sur d'autres zones.
- Avoir une vision claire de la **capacité des friches économiques** à accueillir le développement futur du territoire (éco, habitat, équipements, EnR, renaturation). Faire apparaître les facteurs bloquants.
- Sur le fait de **privilégier l'accueil d'activités dans le tissu urbain**, des maires font remonter des difficultés : impossibilité à cibler précisément les activités dans le PLU, génération de nuisances par certaines activités. Il sera nécessaire de requestionner / rediscuter / préciser cette question de l'accueil des activités économiques dans le tissu urbain.

Commerce (+DAACL), tertiaire – ce que dit le Scot

- Développer les activités tertiaires et de loisirs en priorité dans les centralités, dans les secteurs bien desservis par les TC et dans les pôles tertiaires existants et futurs.
- Armature commerciale définie dans le Scot avec des objectifs et règles spécifiques.
- 3 types de secteurs pour l'accueil de commerce :
 - Pôles de centralités définis au Scot (tout type de commerce peut s'y implanter).
 - Pôles de périphérie définis au Scot (seuls les commerces de plus de 300 m² de SV peuvent s'implanter et avec surface de vente maximale).
 - Autres centralités de communes et de quartier (seul les commerce de moins de 300 m² de SV peuvent s'implanter).
- Stopper le développement du commerce sur les axes de flux et autoriser uniquement l'extension limitée des commerces existants situés hors secteur préférentiel.
- Show room autorisés dans les ZAE en lien avec l'activité productive présente sur site.
- Intégrer les enjeux de multimodalité, de qualité environnementale, urbaine et architecturale.

Commerce (+DAACL), tertiaire – ce qui peut évoluer

- DAACL : faut-il faire **évoluer les périmètres de centralité et de périphérie** définis au DAAC ? Faut-il en ajouter/enlever ?
- DAACL : Faut-il **redéfinir les limites de surfaces de vente** (par exemple autoriser le commerce de plus de 300 m² de surface de vente dans certaines centralités) ?
- DAACL : **requestionner les types de commerces autorisés ou non** selon les polarités (question des boulangeries industrielles dans les zones périphériques qui concurrence les boulangeries de centre ville par exemple) et aborder la question des permis coque sans enseigne qui peuvent être problématiques (pas de maîtrise des futures enseignes).
- **Intégration des travaux issus de ACV, PVD, VdA** dans le Scot ?
- Identification claire des zones commerciales périphériques qui nécessitent d'être **renouvelés/densifiés** avec une estimation la plus fine du potentiel réel.
- **Qualité des zones périphériques** : doit-on inscrire des prescriptions/ recommandations plus forte ? Intègre-t-on les prescriptions issues des études menées par les EPCI en terme qualitatif pour leur donner une valeur réglementaire (Le Mas, Jonchain/Champ Rolland,...) ?
- Quelle intégration du **volet logistique du DAACL** ? Jusqu'où aller dans le prescriptif ? Question sur la logistique et le nombre d'emplois à l'ha sur ces plateformes.

POINT D'ETAPE UNESCO

[Voir présentation de la démarche Unesco en annexe de ce document]

M. Delas et M. Pichon présentent en séance l'avancée du travail conduit pour porter la candidature « du Rhône des Côtes » au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO, dont le périmètre d'études s'étend sur 8 EPCI (dont 5 du SMRR).

L'objectif de 2025 est de pouvoir structurer le portage du dispositif et de créer l'association, de conforter les actions engagées, d'organiser le 3^{ème} séminaire scientifique, de développer le lien avec l'Arménie et de déposer la candidature au niveau national.

Il y a une pré-sélection au niveau national par un comité au ministère de la culture, sous la responsabilité du Président de la République, de la sélection du dossier à présenter mondialement pour la

France. L'année 2025 sera à mise à profit pour muscler le dossier d'un point vu scientifique, démontrer la particularité du projet et pour conforter les partenariats.

M. Kovacs interroge sur le budget prévisionnel de cette candidature. M. Delas précise que ce point est travaillé justement pour l'année 2025 et les suivantes.

Pour T1 2025, : 125 000€

Pour T2 à T4 2025 : 275 000€

2026 : 450 00€

2027 et suivantes : 550 000€

M. Delaplacette demande si cette démarche se traduit par la mise en place de normes. M. Delas explique que non, l'inscription au patrimoine de l'UNESCO n'entraîne pas de norme spécifique. Toutefois, son inscription est révoicable et implique l'excellence dans la gestion de ce patrimoine paysager, culturel et sociétale. Le territoire devra exceller dans la préservation et la mise en valeur de son patrimoine.

Mme Dezarnaud rappelle qu'il est important de travailler le lien avec les communes, les associations, les acteurs de terrains locaux pour porter le dynamisme de la procédure.

Philippe Delaplacette clôture le bureau syndical et Monsieur Pichon nous offre un verre de convivialité.

LE RHÔNE DES CÔTES

Patrimoine mondial

Candidature pour une inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

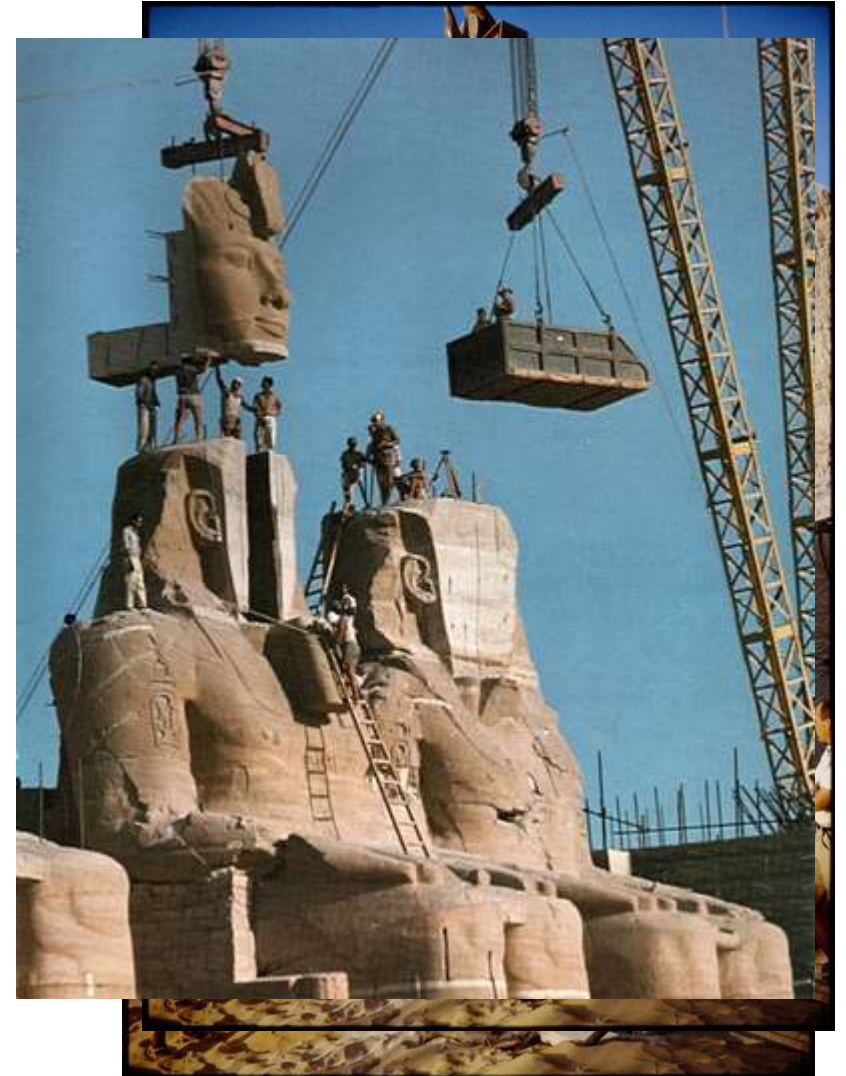


**La démarche des origines
aux vendanges 2024**

Bureau du SMRR
le 4 décembre 2024 à 10h15
Domaine Pichon - Chavanay

Rappel :

Le patrimoine mondial
c'est quoi?



Un cadre international de protection du patrimoine culturel et naturel

- ▶ Fin des années 1950, première mobilisation internationale pour la sauvegarde des monuments de Nubie, dont le temple d'Abou Simbel
- ▶ Succès de la Convention concernant le patrimoine mondial culturel et naturel adoptée par l'UNESCO en 1972
 - ▶ En 2024, la Liste compte 1.223 biens, dont 952 culturels, 231 naturels et 40 mixtes
 - ▶ 3 biens ont été délistés, 56 biens sont sur la Liste du patrimoine en péril
 - ▶ 11 biens viticoles sont inscrits, tous en Europe
 - ▶ La France compte 53 biens dont 44 culturels, 7 naturels et 2 mixtes
 - ▶ 3 vignobles: Juridiction de St Emilion - Climats de Bourgogne - Maisons de Champagne
 - ▶ 7 biens en AURA ; Chemins de St Jacques – Site historique de Lyon - Sites palafittiques - Grotte Chauvet - Le Corbusier - Chaîne des puys – Ville d'eau de Vichy

⇒ **Jusqu'à la fin du XXe siècle = d'abord une affaire de diplomatie**

Les 6 grandes responsabilités fixées par la Convention de 1972 concernant le patrimoine mondial

- ▶ Responsabilité de transmettre aux générations futures le patrimoine dans un bon état de conservation et mieux encore mis en valeur
- ▶ Responsabilité de poursuivre le travail de connaissance scientifique
- ▶ Responsabilité de restituer le patrimoine aux habitants
- ▶ Responsabilité d'offrir le patrimoine à la terre entière
- ▶ Responsabilité d'assumer le devoir de solidarité envers d'autres biens confrontés à des difficultés sociales, économiques ou même d'agression
- ▶ Responsabilité de mettre en place les moyens techniques, juridiques, financiers et humains nécessaires à la gestion du patrimoine inscrit.

⇒ **Depuis 2005, toute candidature doit formaliser son engagement dans un PLAN DE GESTION**

Au début du XXI^e siècle l'UNESCO doit faire face à de multiples agressions sur le patrimoine

5



Vandalisme aveugle :

Les destructions du patrimoine par des islamistes (mais aussi par d'autres communautés !)



Urbanisation sauvage :

En 2007, plus d'1 habitant de la planète sur 2 est un urbain (et l'augmentation continue !)



Tourisme de masse :

On estimait pour 2020 le nombre de touristes à 1 milliard 600 millions (avant COVID)

Le processus d'inscription, un long chemin!

- ▶ Aujourd'hui la procédure d'inscription devient très normée et l'UNESCO ne reconnaît que l'État-partie, la candidature doit donc être présentée par la France
 - ▶ Le dossier de candidature doit suivre une instruction au niveau national puis au niveau international
 - ▶ La première étape est l'inscription sur la Liste indicative française
 - ▶ Mise en récit fondée scientifiquement : V.U.E. - 10 critères – analyse comparative – authenticité & intégrité – plan de gestion = autant de « mots magiques UNESCO »
 - ▶ Depuis 2005, chaque pays ne peut présenter qu'un seul dossier par an
 - ▶ Le dossier est expertisé par les ONG ICOMOS pour la culture et UICN pour la nature
- ▶ Depuis 2004, la France a mis en place un Comité interministériel coordonné par le ministère de la Culture, la Mission patrimoine mondial

⇒ **Il faut compter 10 à 15 ans de procédure**

1 – Le temps des intuitions

2020 - 2022

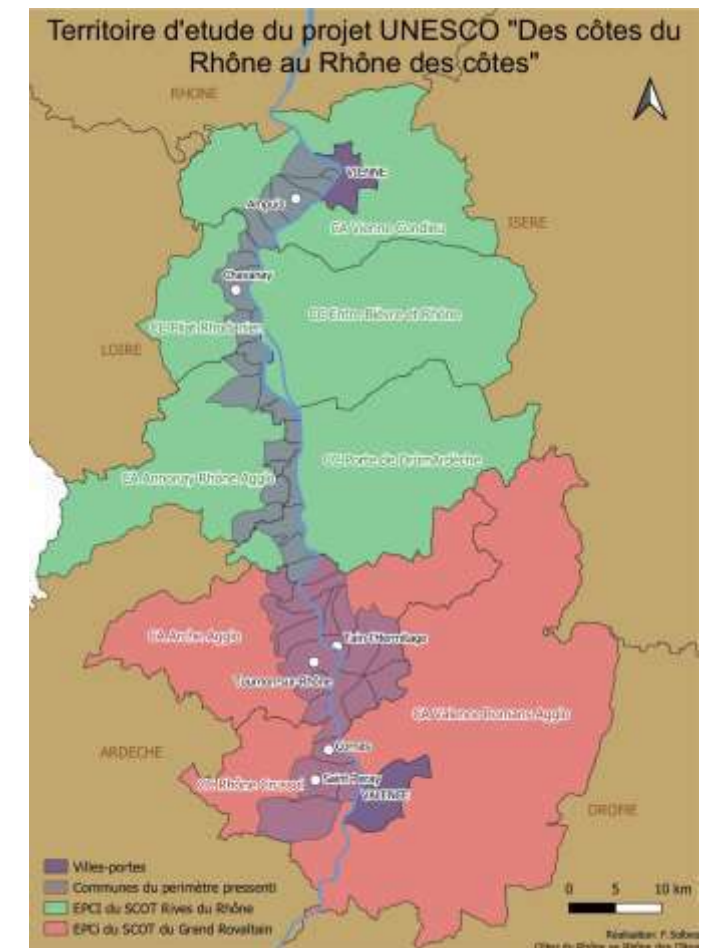


Les côtes-du-Rhône septentrionales berceau de la syrah

- ▶ Sous l'impulsion de Jacques Grange et avec l'expertise de Bruno Delas, vignerons - maisons de négoce - caves coopératives adhèrent à la démarche
 - ▶ Un groupe de pilotage informel coordonne la réflexion au sein de la filière vitivinicole
 - ▶ Une étude de préfiguration financée par les ODG conduite par le LER de l'Université de Lyon 2
 - ▶ Des consultations sont conduites auprès de personnes ressources,
 - ▶ La syrah symbolise la démarche :
 - ▶ Des analyses ADN certifient l'origine autochtone de la syrah et font s'écrouler les légendes bien ancrées dans le territoire
 - ▶ La syrah est aujourd'hui présente sur les 5 continents et parmi les 3 ou 4 cépages de cuve les plus répandus sur la planète
 - ▶ Renaissance du vignoble à partir des années 1970 /80
 - ▶ Nouveaux défis face au dérèglement climatique et changements environnementaux et sociétaux
- ⇒ **Préfiguration restée volontairement en interne de la filière vitivinicole**

La vallée du Rhône de Vienne à Valence, un territoire qui n'a pas de nom

- ▶ 1 région – 5 départements – 8 intercommunalités – 51 communes
- ▶ 8 appellations – 4500 hectares – plus de 800 producteurs
 - ▶ Porte nord Vienne - Saint-Romain en Gal
 - côte-rôtie
 - hermitage
 - château-grillet
 - croze-hermitage
 - condrieu
 - cornas
 - saint-joseph
 - saint-péray
 - ▶ Porte sud Valence – Crussol
 - ▶ 80 kms
- ▶ Un bassin de vie de 500.000 habitants
- ⇒ **Le projet culturel « accélérateur »
d'un projet de territoire**



2 – Le temps de la consolidation

2023 - 2024



Le pilotage de la candidature se renforce

- ▶ Le Groupe de pilotage se transforme en Comité de pilotage avec création de 8 commissions
 - ▶ Un rythme est donné des vendanges de l'année aux vendanges de l'année suivante
 - ▶ Le Syndicat mixte des rives du Rhône assure la maîtrise d'ouvrage d'une phase de transition
 - ▶ Un plan de 120 000€ (SMRR, Inter Rhône, CNR, Préfecture) est mis en oeuvre autour de 5 actions :
 - ▶ Gouvernance : objectif de créer une association-support avec toutes les parties-prenantes
 - ▶ Inventaire : création du poste de chargé de mission
 - ▶ Etude de faisabilité conduite par le groupement Territoires & paysages
 - ▶ Travaux scientifiques
 - ▶ Communication : édition du Cahier de la candidature n°1 sur la démarche à destination des parties-prenantes
- ⇒ **La démarche de candidature s'ouvre et passe à la vitesse supérieure**

Sur le plan scientifique le travail se structure

- ▶ Séminaire scientifique du Musée de St-Romain-en-Gal 2023
 - ▶ Approche pluridisciplinaire et méthodologie de la « fabrique de l'intelligence collective »
 - ▶ Elargissement des thématiques pour rendre compte de la diversité :
 - ▶ La vallée du Rhône de Vienne à Valence,
un territoire de tradition, de diversité et d'adaptation aux changements
berceau de la syrah et des serines
- ▶ Séminaire scientifique de l'hôtel de ville et du château de Tournon 2024
 - ▶ Une orientation sur le paysage culturel historique, fluvial et viticole, patrimoine vivant
 - ▶ Petites exploitations familiales - toute la chaîne de la production, vinification, élevage, commercialisation
 - ▶ Les deux rives et les points de vue de jour comme de nuit
 - ▶ Un modèle pour une agriculture raisonnée, un modèle pour l'aménagement du territoire « la ruralité »
 - ▶ Un nouvel intitulé : *Le Rhône des côtes* dans l'attente de l'émergence d'une marque
 - ⇒ **Nouvelle approche de l'unité dans la diversité.**

Sur le plan méthodologique, la démarche collective s'affirme

- ▶ La filière vitivinicole s'affirme comme pilote de la candidature
 - ▶ Les collectivités territoriales s'engagent et se fédèrent autour de la Région
 - ▶ Les institutions culturelles et les associations patrimoniales s'impliquent dans la production et le partage des connaissances
 - ▶ L'Université, des laboratoires de recherche et des étudiants commencent à s'intéresser à la thématique
 - ▶ Des acteurs économiques se mobilisent pour parrainer et soutenir financièrement la candidature (CNR – Crédit Agricole)
 - ▶ Les publics des Journées européennes du patrimoine sont sollicités
- ⇒ **L'engagement de toutes les parties prenantes est une recommandation forte de l'UNESCO**



3 – De l'idée au projet

Des vendanges 2024
aux vendanges 2025



En ligne de mire le dispositif de gouvernance opérationnelle

- ▶ La feuille de route fixe 3 grands objectifs pour l'année à venir:
 - ▶ Créer l'**association-support** et mettre en place le dispositif opérationnel
 - ▶ Conforter le **plan d'actions** :
 - ▶ Poursuivre le travail d'inventaire et développer l'inventaire participatif (cf service de l'inventaire régional)
 - ▶ Avancer l'étude de faisabilité en reconduisant la mission du groupement Territoires & paysages
 - ▶ Faire connaître la démarche de candidature : Cahier n°2 – plan média – site internet
 - ▶ Organiser le 3è séminaire scientifique
 - ▶ Etudier un partenariat avec la filière vitivinicole arménienne (berceau de la vigne et du vin)
 - ▶ Programmer un grand évènement pour 2026 : Les points de vue sur la V.U.E.
- ▶ Monter le dossier de candidature pour une **inscription sur la Liste indicative française**

⇒ **Les conditions sont réunies pour que l'idée devienne PROJET**

Comité de pilotage

Coordination

GRANGE Jacques, Maison Delas Frères
PANIGAI Clément, Maison Delas Frères
DELAS Bruno, Ville Territoire & Patrimoines

Organismes de défense et de gestion (ODG), Vignerons, Maisons, Caves coopératives

AMBLAR Benjamin, Cave coopérative Tain l'Hermitage
AMSELLEM Emma, Domaine Vernay
CECILLON Julien, SARL Kerschen Cecillon
CELLIER Charlène, Domaine Chaboud-Cellier
CHAPOUTIER Michel, ODG hermitage
CHAPOUTIER Maxime, Maison Chapoutier
CLAPE Pierre-Marie, Domaine Clape
COLOMBO Anne, Domaine Colombo
COMBAT Pierre, ODG crozes-hermitage
COMBIER Laurent, Domaine Combiér
COURBIS Laurent, Domaine Courbis
COURVOISIER Cyril, ODG cornas
CUILLERON Yves, Domaine Cuilleron
DURAND Joël, ODG saint-joseph
ENGERER Frédéric, ODG château-grillet
FRAISSE Lionel, Domaine Voge
GERIN Michaël, ODG côte-rôtie
GUIGAL Philippe, Maison Guigal
MORO Caroline, Maison Denuzière
NODIN Benoît, ODG Saint-Péray
PICHON Cristophe, Domaine Pichon
TARDY François, Domaine des Entrefaux
VILLA Pierre-Jean, ODG Condrieu
VILLA Pauline, Domaine Villa

Inter Rhône

PELLATON Philippe, Président
GIRARD-FAURE Margaux, Appellations septentrionales

Acteurs du territoire

CAILLAUD Christophe, Musée Gallo-Romain de St-Romain-en-Gal
LOUISE Elodie, Office de tourisme Rhône-Crussol
MARCELLIN Florian, Office de tourisme Vienne-Condrieu
RIDEAU Nicolas, Office de tourisme Arche-Agglomération

Parrainage

RIBERT Michel, Compagnie Nationale du Rhône (CNR)

Ingénierie

KNEUBÜHLER Michel, Consultant en politiques culturelles

Maîtrise d'ouvrage

LANSON Cédric, Syndicat mixte des rives du Rhône
SOLBES Florian, Mission inventaire

